

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [nancy-pelletier-csscdr-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/2ca627b74c021f7686632e0f>

Date d'obtention : 2024-11-13 17:38:25

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

C'est d'utiliser la trousse dans presque tous les cas. Rencontrer les personnes concernées et même les témoins et utiliser la trousse. On doit contacter la police après presque chaque intervention avec la trousse ou mettre en place le protocole de notre établissement dans certaines situations. Ne jamais regarder les photos et vidéos mais confisquer le cellulaire de la personne malveillante, utiliser la trousse et contacter les policiers.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il y a des étapes importantes dans le processus afin de bien faire les choses. Les capsules, l'ont très bien expliqués.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Rencontrer la personne qui a volontairement transmis ses images et lui expliquer les conséquences de son geste.